AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**223C1116**
FR0000125338-FS0587

18 juillet 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**CAPGEMINI**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2023, la société BlackRock Inc.[1] (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 8 805 681 actions CAPGEMINI[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CAPGEMINI hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions CAPGEMINI détenues à titre de collatéral.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 564 755 ADR CAPGEMINI (représentant 112 951 actions CAPGEMINI), (ii) 1 378 actions CAPGEMINI assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions CAPGEMINI, réglés exclusivement en espèces, (iii) 50 482 actions CAPGEMINI assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat prêt-emprunt de titres, et (iv) 158 997 actions CAPGEMINI détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 818 512 actions CAPGEMINI pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 173 582 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.